

DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 20220073

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 23

Date de convocation : 31 août 2022

L'an deux mille vingt deux, le 7 septembre à 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 août 2022, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de Bouvron sous la présidence du MAIRE, M. VAN BRACKEL.

Etaient présents : M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, Mme Catherine VANSON, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Maud BORE, Mme Corinne REULIER, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, M. Max PIJOTAT, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Excusés : M. Thierry MÉNORET ayant donné pouvoir à M. Jacques POUGET, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI ayant donné pouvoir à Mme Laurence LE PENHUIZIC, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN, Mme Héloïse PIERRE ayant donné pouvoir à M. Francis BLANCHARD.

Absente : Mme Murielle LECLERC.

Secrétaire de séance : M. Sylvain MALO

**CREATION D'UN POSTE D'ACCOMPAGNANT / ACCOMPAGNANTE D'ELEVES
EN SITUATION DE HANDICAP – AESH**

- Vu le code général de la fonction publique territoriale
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 2°,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Considérant la nécessité d'accueillir plusieurs enfants en situation de handicap sur le temps périscolaire et sur le temps méridien et la nécessaire présence d'un animateur supplémentaire.

Ainsi, afin de renforcer l'équipe d'animation à l'accueil périscolaire et sur le temps méridien

Considérant les besoins de continuité de service,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la création d'un poste d'adjoint d'animation sur un contrat d'accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint d'animation, Indice Brut 367, Indice majoré 352, sur une amplitude horaire de 15,50 H par semaine annualisée sur la période du 12 septembre au 18 décembre 2022.

Et DECIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de la rémunération de ce poste.

Pour extrait conforme,

secrétaire de séance

Sylvain MALO



Le Maire,

Emmanuel VAN BRACKEL



DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 20220074

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 23

Date de convocation : 31 août 2022

L'an deux mille vingt deux, le 7 septembre à 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 août 2022, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de Bouvron sous la présidence du MAIRE, M. VAN BRACKEL.

Étaient présents : M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, Mme Catherine VANSON, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Maud BORE, Mme Corinne REULIER, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, M. Max PIJOTAT, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Excusés : M. Thierry MÉNORET ayant donné pouvoir à M. Jacques POUGET, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI ayant donné pouvoir à Mme Laurence LE PENHUIZIC, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN, Mme Héloïse PIERRE ayant donné pouvoir à M. Francis BLANCHARD.

Absente : Mme Murielle LECLERC.

Secrétaire de séance : M. Sylvain MALO

**AUTORISATION AU MAIRE D'ESTER ET DÉFENDRE EN JUSTICE CONTRE
L'AUTORISATION PRÉFECTORALE PORTANT AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE UNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DU PROJET DE
PARC ÉOLIEN DE BOUVRON-BLAIN SARL EE BOUVRON**

Le conseil municipal de Bouvron, à plusieurs reprises, a exprimé son opposition au projet de parc éolien de Bouvron-Blain SARL EE Bouvron. Or, le 23 mai 2022, le préfet de Loire-Atlantique a donné son autorisation pour la réalisation de ce projet.

VU les articles L.2122 21, L.2132-1 et L.2122-26 du code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal,
par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

AUTORISE M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif afin de défendre la position du conseil municipal souhaitant porter un recours contre l'autorisation préfectorale du 23 mai 2022 portant autorisation environnementale unique pour la construction du projet de parc éolien de Bouvron-Blain SARL EE Bouvron.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance
Sylvain Malo

Le Maire,
Emmanuel VAN BRACKEL



DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 20220075

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 23

Date de convocation : 31 août 2022

L'an deux mille vingt deux, le 7 septembre à 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 août 2022, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de Bouvron sous la présidence du MAIRE, M. VAN BRACKEL.

Étaient présents : M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, Mme Catherine VANSON, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Maud BORE, Mme Corinne REULIER, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, M. Max PIJOTAT, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Excusés : M. Thierry MÉNORET ayant donné pouvoir à M. Jacques POUGET, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI ayant donné pouvoir à Mme Laurence LE PENHUIZIC, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN, Mme Héloïse PIERRE ayant donné pouvoir à M. Francis BLANCHARD.

Absente : Mme Murielle LECLERC.

Secrétaire de séance : M. Sylvain MALO

PASSAGE A LA GRATUITE A HORIZINC POUR LES MINEURS POUR LES SPECTACLES MUNICIPAUX

Sur proposition du comité consultatif culture et afin de favoriser l'accès au spectacle vivant pour les jeunes, il est proposé de soumettre à l'avis du conseil municipal le passage à la gratuité pour tous les mineurs pour les spectacles municipaux.

Le conseil municipal, par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, VALIDE le passage à la gratuité à Horizinc pour les mineurs pour les spectacles municipaux.

Pour extrait conforme,

secrétaire de séance

Sylvain MALO



Le Maire,
Emmanuel VAN BRACKEL

